

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 77

**FINANCEMENT DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DU PUY-DE-DÔME DITE "PLANNING FAMILIAL 63"**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 77
FINANCEMENT DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DU PUY-DE-DÔME DITE "PLANNING FAMILIAL 63"

Le Planning Familial du Puy-de-Dôme est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toutes formes de discriminations liées au genre.

Pour ce faire, l'association développe d'ores et déjà plusieurs activités :

- Un EVARS, Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle, qui se décline notamment par le biais d'interventions préventives auprès de différents publics (jeunes scolaires, missions Locales, permanences quartiers prioritaires, milieu carcéral, handicap ...).
- Un CPEF, Centre de Planification et d'Éducation Familial, qui fait face chaque année à une hausse importante de demandes de consultations médicales.

Dans ce cadre, le Planning Familial a identifié des difficultés pour les femmes et les filles dans l'accès aux soins gynécologiques.

En effet, en 10 ans le nombre de gynécologues médicaux a baissé de 42 % dans toute la France. Le département du Puy-de-Dôme a connu aussi une baisse significative entre 2011 et 2019. En 2019, 70 gynécologues (médicaux et obstétriques) contre 81 en 2011 (36 en libéral contre plus de 50 en 2011). Pour la gynécologie médicale, on est passé de 28 à une quinzaine de praticiens en huit ans.

Par ailleurs, la pyramide des âges des gynécologues en exercice montre un vieillissement de cette population avec des départs en retraite imminents qui ne pourront pas être remplacés au vu du nombre d'étudiant.e.s choisissant cette spécialité.

Clermont-Ferrand est aussi concerné par la baisse du nombre de praticien.ne.s, ce qui induit un enjeu fort d'accès aux soins pour les femmes.

Fort de ces constats, le Planning Familial 63 a choisi de réorienter une partie de son activité. En complément de son action en matière de planification familiale et de prévention, l'équipe travaille actuellement à la constitution d'un centre de santé dédié aux femmes avec une multidisciplinarité professionnelle : Médecins gynécologues, sages-femmes, sexologue, masseuse kinésithérapeute spécialisée dans la rééducation périnéale.

Cette nouvelle structure de santé interviendra sur 3 axes prioritaires que sont :

- Consultations médicales de suivi et de prise en charge gynécologique (actes de prévention notamment des cancers gynécologiques, contraception, suivi des grossesses, échographies gynécologiques, ...)
- IVG médicamenteuses
- Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de transition de genre (consultations médicales, entretiens individuels...).

Le public ciblé, même si ce centre de santé sera ouvert à tous et à toutes, sera en particulier les personnes précaires et vulnérables.

Le souhait du Planning Familial est de démarrer cette nouvelle activité, à minima dans leurs locaux actuels, mis à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand. A terme, le centre de santé prendra place

dans le futur Espace Gisèle Halimi, lieu dédié pour les femmes et pourra se développer dans toute son amplitude et en articulation avec les autres partenaires dans une démarche de projet collectif et collaboratif.

In fine le centre de santé s'autofinancera grâce aux prestations de la Sécurité Sociale. Cependant, afin de pouvoir démarrer dans les meilleures conditions possibles, le Planning Familial sollicite la Ville pour une subvention d'amorçage, ciblant l'acquisition de mobilier, de fournitures médicales et l'équipement en interfaces informatiques nécessaires (logiciel médical, abonnement à Doctolib...), pour un montant global prévisionnel annuel de 129 095 €, ce montant total comprenant entre autres les salaires des différent.e.s professionnel.le.s médicaux.ales. L'association prévoit le financement en fonds propres à hauteur de 112 295 € et un cofinancement de la CPAM pour 12 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et au regard de la promotion de la santé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'Égalité des Droits et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son.ssa représentant.e, à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Magali GALLAIS